

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 29 Février 2024

Délibération n°20240229_10

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : **41**

Suppléants : **3**

Pouvoirs : **8**

= **VOTANTS : 52**

- dont « pour » : 52

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : PATRIMOINE : modification du tarif de facturation des classes patrimoine animées par la CDC pour le compte du Département

Le jeudi 29 février 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 23/02/2024, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de SAINT-FRAIGNE.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves - TEXIER Didier - GAGNAIRE Marie-Claire - LAMAZIERE Véronique – TYSSANDIER Maguy – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - BERTRAND Didier - JEUNE Karine GIROUX-MALLOT Françoise – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - LASBUGUES Elisabeth - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella - GOYAUD Philippe.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-SOURISSEAU Damien suppléant de COMBAUD Alain

2-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

3-MORINEAU Benoit suppléant de MAGNANT Jocelyne

Pouvoirs :

1-CRINE Jean-Jacques pouvoir à CHARRIAUD Sébastien

2-PAPILLAUD Sonia pouvoir à BERTRAND Didier

3-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Christian

4-BORDES Jean-Jacques pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise

5-TEILLET Anne pouvoir à DANEDE Laurent

6-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

7-SEVRIT Raymond pouvoir à BOIREAUD Philippe

8-JÉROME Géraldine pouvoir à GOYAUD Philippe

Absents : BORNE Bernard - BLANCHON Alain – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle – CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis - PINEAU Francine – BOUYSSSET Céline – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BOURABIER Jacques – POTEL Maryse – CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques PINTUREAU Romain – MICHONNEAU Patrick.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : PATRIMOINE : modification du tarif de facturation des classes patrimoine animées par la CDC pour le compte du Département

Vu la délibération n°20181220_11AR du 20/12/2018 relative à la tarification des classes patrimoine organisées par la CC Cœur de Charente au profit des collèges charentais et en partenariat avec le Département de la Charente,

M. le Vice-Président en charge de la culture, du patrimoine et de la communication rappelle au conseil communautaire que le Département organise l'opération « Collèges et Patrimoine ».

En effet, le Département souhaite soutenir les collèges (publics et privés) dans la mise en œuvre de leurs projets culturels, pour chaque niveau. Ce dispositif a pour objectif d'encourager l'apprentissage des connaissances par une approche interactive. C'est également l'occasion pour les territoires charentais de promouvoir leur offre de visite et la richesse de leur patrimoine historique.

20 sites historiques et culturels charentais sont partenaires. L'offre élaborée par les équipes pédagogiques permet d'approfondir et d'illustrer les thèmes abordés par les collégiens dans les programmes scolaires.

Le coût des sorties (transport et médiation) est financé à 100 % par le Département de la Charente, ce qui permet chaque année à plus de 5 000 collégiens de découvrir le patrimoine historique et culturel de la Charente.

Les sites des mégalithes en Ruffécois (TUSSON, FONTENILLE et VERVANT) et la maison du patrimoine communautaire à TUSSON font partie des sites « partenaires ». Les visites guidées/ateliers sont assurées par Mme Caroline DESVARS, Responsable du Service « Culture, Tourisme, Patrimoine et Communication » de la CDC et diplômée en tant que « Guide Conférencière ».

Dans le cadre de l'opération « Collèges et Patrimoine », Mme DESVARS est amenée à réaliser des visites guidées et ateliers.

A cette occasion, un livret est remis à chaque élève.

Par conséquent, il est proposé de réévaluer cette prestation facturée au Département pour les collèges concernés à hauteur de 160 €/visite-atelier (à titre indicatif le tarif pratiqué depuis 2018 s'élève à 50 €/visite-atelier).

M. le Vice-Président précise que le Département prend cette dépense à sa charge.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER les modalités de facturation des ateliers précités organisés par la Communauté de communes Cœur de Charente dans le cadre du dispositif « collèges et patrimoine » ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à mener les démarches, signer et exécuter tout acte en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian CROIZARD

